

**1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: 4CR 7437 2K-Highspeed-Klarlack**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation Vernis**
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
4CR Vertriebsgesellschaft mbH  
Donaustraße 2  
94469 Deggendorf  
Tel.: +49 (0) 4841/665015  
Fax: +49 (0) 4841/665016  
e-Mail: order@4cr.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence: +49(0)700 24112112 (CRM)**

**2 Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.



Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.



F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

R52/53-66-67: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

Attention! Récipient sous pression.

A des effets narcotisants.

**Nom du produit: 4CR 7437 2K-Highspeed-Klarlack**

(suite de la page 1)

**· Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

**· 2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**· Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07

**· Mention d'avertissement** Danger**· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Hexamethylene diisocyanate, oligomers

**· Mentions de danger**

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H319-EUH066 Provoque une sévère irritation des yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Contient 83,2 % en masse de composants inflammables.

**· Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**· 2.3 Autres dangers****· Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

**3 Composition/informations sur les composants****· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

\*

F

## Nom du produit: 4CR 7437 2K-Highspeed-Klarlack

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:		
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8	oxyde de diméthyle F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	25-50%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2	acétone Xi R36; F R11 R66-67 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	20-<25%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1	acétate de n-butyle R10-66-67 Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	15-<20%
CAS: 28182-81-2 NLP: 500-060-2	Hexaméthylène diisocyanate, oligomers Xn R20; Xi R37; Xi R43 Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	3-≤5%
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole) Xn R65; Xi R37; N R51/53 R10-66-67 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335-H336	3-≤5%
CAS: 112-07-2 EINECS: 203-933-3	acétate de 2-butoxyéthyle Xn R20/21/22 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	≤1%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7	xylène Xn R20/21; Xi R38 R10 Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	≤1%
CAS: 127519-17-9 ELINCS: 407-000-3	Mélange de 3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxypényl]propionates de C7-C9 alkyle ramifié et linéaire N R51/53 Aquatic Chronic 2, H411	<1%
CAS: 41556-26-7 EINECS: 255-437-1	Bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl)sebacat Xi R43; N R50/53 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Sens. 1, H317	0,1-<0,25%
CAS: 82919-37-7 EINECS: 280-060-4	Méthyl-1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidylsebacat Xi R43; N R50/53 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Sens. 1, H317	0,1-<0,25%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## 4 Premiers secours

### · 4.1 Description des premiers secours

#### · Remarques générales:

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

#### · Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

#### · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 4)

**Nom du produit: 4CR 7437 2K-Highspeed-Klarlack**

(suite de la page 3)

- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

**5 Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO<sub>2</sub>, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut être dégagé en cas d'incendie:  
Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Monoxyde de carbone (CO)  
Cyanure d'hydrogène (HCN)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**  
Porter un appareil de protection respiratoire.  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

**6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Assurer une aération suffisante.  
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.  
Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles (par exemple: sable, terre, kieselguhr).  
Nettoyer avec solvants appropriés:  
mélange (inflammable!):
 

- de l'eau	45 Vol. %
- ethanol ou isopropanol	50 Vol. %
- solution ammoniacale (densité = 0.88)	5 Vol. %

 comme alternative (pas inflammable!):
 

- de l'eau	95 Vol. %
- carbonate de sodium	5 Vol. %

 En cas de dispersion accidentelle recueillir avec les mêmes matériaux absorbants et les disposer quelques jours en emballages ouvertes afin d'éviter des possibles réactions. Placer après les fûtes en emballages solidement fermés en vue de l'élimination selon les réglementations locales en vigueur (voir rubrique 13).
- **6.4 Référence à d'autres sections**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite page 5)

Nom du produit: 4CR 7437 2K-Highspeed-Klarlack

(suite de la page 4)

## 7 Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.  
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
Stocker dans un endroit frais.  
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:**  
Ne pas stocker avec des réducteurs, des composés de métaux lourds, des acides ou des alcalis.  
Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **Classe de stockage:** 2 B
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.

### 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

<b>115-10-6 oxyde de diméthyle</b>	
VME ()	1920 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm
<b>67-64-1 acétone</b>	
VME ()	Valeur momentanée: 2420 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm
<b>123-86-4 acétate de n-butyle</b>	
VME ()	Valeur momentanée: 940 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm Valeur à long terme: 710 mg/m <sup>3</sup> , 150 ppm
<b>28182-81-2 Hexaméthylène diisocyanate, oligomères</b>	
VLE ()	Valeur momentanée: 1 mg/m <sup>3</sup>
<b>112-07-2 acétate de 2-butoxyéthyle</b>	
VME ()	Valeur momentanée: 333 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm Valeur à long terme: 66,5 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm risque de pénétration percutanée

(suite page 6)

**Nom du produit: 4CR 7437 2K-Highspeed-Klarlack**

(suite de la page 5)

**1330-20-7 xylène**

VME ()	Valeur momentanée: 442 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm risque de pénétration percutanée
--------	---

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**· **Équipement de protection individuel:**· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

· **Protection des mains:**

Gants résistant aux solvants

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques

**9 Propriétés physiques et chimiques**· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales**· **Aspect:**

**Forme:** Aérosol

(suite page 7)

Nom du produit: 4CR 7437 2K-Highspeed-Klarlack

(suite de la page 6)

<b>Couleur:</b>	Transparent
<b>· Odeur:</b>	Caractéristique
<b>· Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
<b>· valeur du pH:</b>	Non déterminé.
<b>· Changement d'état</b>	
<b>Point de fusion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition:</b>	< 35 °C
<b>· Point d'éclair</b>	< 0 °C (DIN 53213)
<b>· Inflammabilité (solide, gazeux):</b>	Non applicable.
<b>· Température d'inflammation:</b>	235 °C (DIN 51794)
<b>· Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>· Auto-inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>· Danger d'explosion:</b>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
<b>· Limites d'explosion:</b>	
<b>Inférieure:</b>	1,2 Vol %
<b>Supérieure:</b>	18,6 Vol %
<b>· Pression de vapeur à 20 °C:</b>	5200 hPa
<b>· Densité à 20 °C:</b>	0,777 g/cm <sup>3</sup> (DIN 53217)
<b>· Densité relative</b>	Non déterminé.
<b>· Densité de vapeur.</b>	Non déterminé.
<b>· Vitesse d'évaporation</b>	Non applicable.
<b>· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Pas ou peu miscible
<b>· Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé.
<b>· Viscosité:</b>	
<b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>Cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>· Teneur en solvants:</b>	
<b>Solvants organiques:</b>	80,7 %
<b>VOC (CE)</b>	641,0 g/l
<b>VOCV (CH)</b>	80,70 %
<b>  Teneur en substances solides:</b>	16,8 %
<b>· 9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 10 Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité
- 10.2 Stabilité chimique
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:
  - Possible en traces.
  - Gaz nitreux

(suite page 8)

**Nom du produit: 4CR 7437 2K-Highspeed-Klarlack**

(suite de la page 7)

Gaz hydrochlorique (HCl)  
Acide cyanhydrique (ou acide prussique)  
Monoxyde de carbone  
Oxydes nitriques (NOx)

## 11 Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

**64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)**

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	>10,2 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**  
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:  
Irritant

## 12 Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Nocif pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

15 01 04	emballages métalliques
----------	------------------------

(suite page 9)





**Nom du produit: 4CR 7437 2K-Highspeed-Klarlack**

(suite de la page 8)

14 06 03*	autres solvants et mélanges de solvants
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**14 Informations relatives au transport**

· <b>14.1 No ONU</b> · <b>ADR, IMDG, IATA</b>	UN1950
· <b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b> · <b>ADR</b> · <b>IMDG</b> · <b>IATA</b>	1950 AÉROSOLS AEROSOLS AEROSOLS, inflammable
· <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b> · <b>ADR</b>	
	
· <b>Classe</b> · <b>Étiquette</b>	2 5F Gaz. 2.1
· <b>IMDG, IATA</b>	
	
· <b>Class</b> · <b>Label</b>	2.1 2.1
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b> · <b>ADR, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b> · <b>Marine Pollutant:</b>	Non
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> · <b>Indice Kemler:</b> · <b>No EMS:</b>	Attention: Gaz. - F-D,S-U
· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Non applicable.
· <b>Indications complémentaires de transport:</b>	
· <b>ADR</b> · <b>Catégorie de transport</b> · <b>Code de restriction en tunnels</b>	2 D
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN1950, AÉROSOLS, 2.1

(suite page 10)

**Nom du produit: 4CR 7437 2K-Highspeed-Klarlack**

(suite de la page 9)

### 15 Informations réglementaires

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Prescriptions nationales:**

· **Indications sur les restrictions de travail:**

112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle	4
----------	---------------------------	---

Classe	Part en %
NK	25-100

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R12 Extrêmement inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R36 Irritant pour les yeux.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R38 Irritant pour la peau.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(suite page 11)



**Nom du produit: 4CR 7437 2K-Highspeed-Klarlack**

(suite de la page 10)

*IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)*

*ICAO: International Civil Aviation Organization*

*ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)*

*ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route*

*IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods*

*DOT: US Department of Transportation*

*IATA: International Air Transport Association*

*GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals*

*VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)*

*VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)*

*LC50: Lethal concentration, 50 percent*

*LD50: Lethal dose, 50 percent*

· **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

F